

## CONSEIL MUNICIPAL

**du lundi 24 septembre 2018 à 20h 30**

Le vingt-quatre septembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe ROUILLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. et Mmes ROUILLON ; BABILLOT ; LE BARS ; CHATONNAY ; COUASNON ; GUIBOUT ; RABAUD-PLU ; OLIVIER ; AUBIN ; BARRIER ; BOMBLED ; BONIFAIT ; CELLE ; EGBERT ; FOUCAULT-NARBONNE ; JOSSELIN ; KOUASSI ; LECOQ ; LITOLFF ; MÉSANGE ; PHILIPPET.

**Procurations** : M. DALMIÈRES à M. ROUILLON ; M. LE ROUX à M. LECOQ ; M. MASSÉ à M. LE BARS ; Mme MBOMI SIOPATHIS à Mme MESANGE ; M. VELANE à Mme PHILIPPET ; Mme VOISIN à M. OLIVIER.

**Absents** : M. DUCHATELET ; SERBOUTI

**Secrétaire de séance** : Mme PHILIPPET

**Convocations et affichage** : 18/09/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**Conseillers présents** : 21

**Suffrages exprimés** : 27

---

### **2018/070 - Comité d'éthique relatif à la vidéosurveillance Centre Ville – modificatif de la délibération n°2018/022**

Par délibération n°2018/022 du 3 avril 2018, vous avez délibéré à l'unanimité pour la création d'un Comité d'éthique dans le cadre de l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance en centre-ville.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, décide de modifier la délibération initiale en supprimant la présence d'un représentant des commerçants lequel sera remplacé par un représentant du club omnisports des JSC ou son représentant. Ce membre disposera d'une voix consultative.

La liste des membres devient donc celle-ci :

#### ***Les membres disposant d'une voix délibérative :***

- Le Maire de la commune ou son représentant parmi les adjoints ;
- Le Président du Comité d'éthique (habitant de Coulaines, désigné par le Maire de la commune) ;
- 5 élus du Conseil municipal (3 élus de la majorité, 1 élu de l'opposition, 1 élu de la minorité) ;

#### ***Les membres disposant d'une voix consultative :***

- Le Préfet de la Sarthe ou son représentant ;
- Le Procureur de la République ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- Le directeur général des services de la ville de Coulaines ou son représentant ;

- Un représentant du collège « habitants » du conseil citoyen, domicilié dans le quartier politique de la ville ;
- Un représentant du centre social Les Maisons Pour tous désigné par son Président
- Un représentant du club omnisports des Jeunes Sportives de Coulainnes désigné par son Président ;

Le Comité d'éthique se réunit sur invitation envoyée à la fréquence d'une fois par an minimum pour effectuer un bilan du dispositif de vidéosurveillance et à chaque saisine écrite d'un administré.

Le délai de convocation du comité d'éthique est de 8 jours. Le quorum est atteint lorsqu'il y a plus de la moitié des membres ayant voix délibérative.

---

### **2018/071 - Charte d'éthique relative à la vidéosurveillance Centre Ville**

Afin de respecter les libertés publiques individuelles et fondamentales et, soucieuse d'aller au-delà des garanties prévues par le législateur, la ville de Coulainnes a créé le 3 avril 2018 un Comité d'éthique.

Ce comité d'éthique a pour mission principale de veiller au respect permanent des libertés publiques et privées.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulainnes, à l'unanimité, approuve la charte d'éthique rédigée par les membres du Comité d'éthique.

---

### **2018/072 - Dotation Politique de la Ville**

La Loi de Finances pour 2017 avait prévu la sortie progressive de la Ville de Coulainnes de la Dotation Politique de la Ville, dont l'attribution avait été réservée aux communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine cible.

Après un important travail de sensibilisation auprès des parlementaires, du Comité des Finances locales, des associations d'élus et des maires des communes concernées, la Ville de Coulainnes a obtenu qu'un amendement à la loi de Finances pour 2018 soit adopté, afin de permettre l'éligibilité des communes de moins de 10.000 habitants à la DPV quand bien même elles ne bénéficient pas de la DSU cible.

Ainsi, classée parmi les 120 communes les plus pauvres, la ville de Coulainnes est à nouveau pleinement éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Ces crédits représentent en Sarthe un montant de 480 772 euros pour l'année 2017 (soit + 31 428 euros par rapport à l'année 2016, après une baisse de 174 106 euros en 2016). Ils font l'objet d'une contractualisation entre les communes éligibles (Allonnes et Coulainnes) et le représentant de l'Etat dans le Département. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation financière poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les projets présentés par la commune doivent s'inscrire dans les objectifs prioritaires fixés par l'Etat. La DPV accompagnera ainsi le financement de programmes locaux en matière notamment de renouvellement urbain, pour soutenir l'investissement public et le renforcement des services publics locaux, mais également en matière de cohésion sociale et de développement économique – reposant ainsi sur les trois piliers des nouveaux Contrats de Ville. Les actions financées à travers cette dotation devront répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre de l'élaboration de ces contrats.

Le Préfet de la Sarthe a proposé une répartition d'attribuer 50 % de l'enveloppe 2018 à la Ville de Coulaines, soit **240 386 euros**.

La Ville et le CCAS de Coulaines ont identifié des projets permettant de solliciter jusqu'à 258 080 euros au titre de l'année 2018, dont 223 080 euros pour la Ville et 35 000 euros au titre du CCAS.

Aussi, au regard de l'enveloppe budgétaire définie par Monsieur le Préfet (240.386 euros), il est proposé de solliciter une demande de dotation à hauteur de 209 000 euros pour la commune, correspondant aux projets suivants :

### **I. Favoriser l'accès des enfants aux loisirs :**

La ville de Coulaines souhaite proposer aux enfants de la commune un accès aux loisirs durant les vacances scolaires. Deux axes permettent de mettre en œuvre cette intention : l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement au sein de la commune chaque vacances d'une part, et la proposition de séjours de loisirs en France et à l'étranger d'autre part.

Un objectif majeur de ces actions est favoriser les départs en vacances des enfants et des jeunes, notamment ceux du Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac (Coulaines).

Les séjours permettent aux enfants de découvrir de nouvelles régions et d'accéder à de nouvelles pratiques culturelles, sportives ou socio-éducatives. Il s'agit en outre parfois d'un premier départ de la famille, qui peut permettre l'apprentissage de la vie collective. Le vivre ensemble aide l'enfant à devenir citoyen.

Ces séjours permettent aussi de développer leur autonomie et favorisent également la mixité sociale et les échanges. Ces intentions éducatives sont également au cœur des projets éducatifs et pédagogiques et sont renforcées par le départ avec des enfants issus d'autres villes de France.

### **Plan de financement**

<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes en E HT</b>	
Coût total des séjours	40 000€	Commune	10 000€
		DPV	30 000€
<b>TOTAL</b>	<b>40 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000€</b>

## **II. Favoriser l'accès des habitants à la culture :**

La ville de Coulaines souhaite favoriser l'accès à la culture des habitants et notamment ceux issus du Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac (Coulaines).

Avec des spectacles jeunes publics variés, une programmation culturelle de qualité et des événements fédérateurs, la ville de Coulaines souhaite rapprocher la culture des habitants et la rendre plus accessible.

Cette politique volontariste favorise ainsi la découverte de cultures, de modes de vie différents et permet aux habitants d'accéder à des expressions culturelles variées : théâtre, musique, cinéma...

La culture favorise aussi la rencontre et le lien social. Elle évite le repli sur soi et favorise l'épanouissement individuel et familial.

### **Plan de financement**

<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes en € HT</b>	
Spectacles jeunes publics	58 000 €	Commune	55 500,00€
Spectacles vivants	25 000 €	Conseil départemental	13 500,00€
Cinéma de plein air	2 500 €		
et fête de la musique	22 000 €	DPV	94 000,00 €
Charges de personnel Ville	55 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>163.000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163.000,00 €</b>

## **III. Livres et compagnie**

Depuis plusieurs années, une action intitulée « Quartier livres » était développée afin de promouvoir le livre et la lecture dans les quartiers Bellevue et Carnac par l'intermédiaire d'une programmation de spectacles vivants en lien avec la littérature.

Depuis 2013, nous avons modifié cette action pour en proposer une nouvelle qui se situe dans sa continuité en termes d'intentions éducatives et culturelles.

Il s'agissait de rendre ce projet plus cohérent avec l'ensemble des actions culturelles proposées sur le territoire, d'accentuer la place du livre dans le projet et de mobiliser de façon plus importante les acteurs locaux.

Ces quartiers et leurs habitants souffrent de manière générale d'un accès limité aux biens culturels. Il apparaît que le public a, en dehors de l'école, peu d'occasion de lecture. Or, celle-ci est un facteur primordial d'intégration et de socialisation pour les familles.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- renforcer la place du livre et de la lecture au sein du quartier ;
- démocratiser l'accès au livre et à la lecture au sein du Quartier Prioritaire Bellevue-

Carnac par l'organisation de temps forts entre octobre et décembre 2017 ;

- profiter de la dynamique instaurée par l'événement « La 25<sup>ème</sup> heure du livre » pour développer une action forte sur la commune ;
- faire vivre le livre sur le territoire en développant un projet associant les habitants et fédérant les acteurs associatifs locaux (inciter la participation des habitants dans la réalisation et la mise en œuvre du projet) ;
- favoriser l'accès au livre et à la lecture en mettant en valeur des formes variées : littérature, conte, bandes-dessinées, presse, et nouvelles technologies... ;
- favoriser le lien intergénérationnel et le lien social ;
- aller à la rencontre de nouveaux publics ;
- améliorer la qualité de vie des habitants en leur proposant des temps de rencontres culturelles.

Pour cela de nombreuses actions se dérouleront : rencontres d'auteurs et d'illustrateurs dans les écoles, au collège et à la maison de la lecture, ateliers de lecture à voix haute à destination des habitants, expositions sur le livre et mise à disposition de livres en libre accès dans des espaces publics, lectures-spectacles, spectacles et/ou performances assurés par des professionnels, ateliers d'écritures à destination d'adolescents et/ou d'adultes, valorisation des ateliers par des représentations publiques à l'Espace culturel, sur le salon du livre, etc.

### **Budget prévisionnel**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prestations de services	15 461,50 €	Commune	18 440 €
Spectacles	5 400,00 €	Contrat de Ville	1 000 €
Autres services	4 455,00€	Département de la Sarthe	800 €
Charges de personnel	7 873,50 €	DPV	13 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>33.240,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 240,00€</b>

### **V – Actions éducatives pour tous**

Depuis 2001, la Ville de Coulaines a inscrit l'éducation au premier rang de ses priorités.

Dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), la Ville de Coulaines a ainsi réussi à développer, en lien avec les acteurs associatifs locaux, de nombreux projets qui ont contribué à la réussite éducative des enfants de la commune, en particulier pour ceux qui résident au sein de la Zone Urbaine Sensible de Bellevue, devenue en 2015, Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac.

La réussite des élèves du Collège Jean Cocteau au Brevet des collèges, à un niveau supérieur à la moyenne départementale après avoir été à un niveau beaucoup plus bas, constitue l'un des indicateurs du succès de la politique éducative conduite par la commune.

Ainsi, la Ville de Coulaines est attachée à la poursuite de son programme dit « Actions éducatives pour tous » qui a fait ses preuves.

En 2017, ce programme prévoit les actions suivantes :

1) Développement de la sensibilité et de la créativité artistique

- Spectacles gratuits pour les écoles

Porteur de l'action : Mairie de Coulaines

Public ciblé : écoles primaires Braque, Camus et Molière

Action de sensibilisation à la culture. Les classes des 3 écoles viennent assister aux spectacles proposés dans le cadre de la programmation jeune public de la ville. Travail pédagogique mené en parallèle.

- Ecole et cinéma

Porteur de l'action : Mairie de Coulaines

Public ciblé : écoles primaires Braque et Camus

Action d'ouverture culturelle et de découverte de l'art cinématographique dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma ». Un travail pédagogique d'accompagnement des projections est mené en parallèle.

Outil complémentaire aux spectacles jeunes publics.

- Animation des malles jeux

Porteur de l'action : Maisons Pour Tous

Public ciblé : centre social, écoles de la commune, accueil de loisirs, structures petite enfance

Faire vivre les deux malles-jeux, "Au fil des sens" et "Environnement", créées en partenariat sur la commune (MPT, écoles, CLSH) afin de proposer un support pédagogique aux enfants.

Favoriser l'entraide entre les enfants, les échanges, le partage de connaissances, le respect de chacun.

- Animations culturelles

Porteur de l'action : Maisons Pour Tous

Public ciblé : enfants de l'accompagnement scolaire MPT

Proposer aux enfants de l'accompagnement scolaire une activité culturelle extra-scolaire qu'ils n'auraient pas l'occasion de pratiquer. Projet de théâtre coopératif cette année pour développer la confiance en soi, l'expression en groupe, etc...

- Activité circassienne

Porteur de l'action : Ecole Braque

Proposer aux enfants une activité favorisant le développement de leur mobilité, de l'équilibre, de la souplesse, de la rigueur, etc...

- Ateliers au collège

Porteur de l'action : Maisons Pour Tous  
Public ciblé : collège Cocteau

Ateliers divers (musique, jeux de société, échecs, BD, danse) proposés aux collégiens sur le temps de la pause méridienne.

2) Initiation scientifique, technique et environnementale :

- Stage UniverCité

Porteur de l'action : Petits débrouillards  
Public ciblé : enfants des bénéficiaires des TAP

Dans la continuité des TAP, les Petits Débrouillards proposent un stage de découverte scientifique et technique et une rencontre avec le monde de l'enseignement supérieur.

- Science tour

Porteur de l'action : Petits débrouillards  
Public ciblé : 2 classes de primaires, 30 enfants de l'accueil de loisirs, des habitants de Coulaines

Action qui aurait lieu sur un mercredi et qui propose des jeux et des expérimentations sur le thème des déchets notamment au sein du camion Science Tour et sous une tente.

- Découverte de la nature

Porteur de l'action : LPO  
Public ciblé : accueil de loisirs

Action qui consiste en la réalisation d'un rallye nature et qui viendrait s'inscrire dans la continuité de stages nature menés à l'accueil de loisirs.

- Education scientifique et plasticienne

Porteur de l'action : école Braque  
Public ciblé : école Braque

Action qui permet aux enfants de l'école Braque de se rendre dans les musées.

3) Activités physiques et expression corporelle :

- Atelier théâtre filmé (cinéma)

Porteur de l'action : école Camus  
Public ciblé : école Camus (2 classes de CE2/CM1)

Réalisation de 2 films (écriture du scénario, préparation du tournage, tournage, création des musiques, projection, dvd).

- Je, tu, nous dansons

Porteur de l'action : Herberie  
Public ciblé : écoles primaires Braque, Camus et Molière

Action autour de la danse qui se décompose en deux temps : apprentissage des fondamentaux de la danse et création d'une chorégraphie. L'aboutissement du travail est présenté devant les élèves spectateurs à chaque session.

- Multi-activités sportives (JSC)

Porteur de l'action : JSC

Public ciblé : écoles primaires Braque, Camus et Molière

Proposer aux enfants un temps de découverte et de décontraction aux travers d'activités sportives sur le temps du midi.

- Découverte des valeurs éducatives par l'activité sportive (JSC)

Porteur de l'action : JSC

Public ciblé : école primaire Camus (classes de CE1)

Action qui vise à amener les jeunes à pratiquer une activité sportive (activité basket un soir/semaine).

- Découverte de l'escalade

Porteur de projet : Ecole Braque

Action qui vise à favoriser l'apprentissage de l'escalade par les enfants de l'école Braque.

4) Soutien à la scolarité

- Favoriser l'accès à la Maison de la lecture

Porteur de l'action : Maison de la lecture

Public ciblé : écoles primaires Braque, Camus et Molière, collège Cocteau, structures petite enfance

Action qui vise à faciliter l'accès à la culture et la lecture et qui soutient différents projets :

- Gratuité des prêts des livres
- Prix livre en tête
- Prix des lecteurs avec la 25<sup>ème</sup> heure du livre
- Bébés lecteurs

**Budget prévisionnel**

Dépenses		Recettes	
Actions développement de la sensibilité et de la créativité artistique	28 852 €	Commune	8 068,00€
Actions Initiation scientifique, technique et environnementale	15 692 €	Dotation Politique de la Ville	35 000,00 €
Actions Activités physiques et expression corporelle	62 444 €	Le Mans Métropole	24 094,00 €
Action Soutien à la scolarité	3 900 €	Conseil départemental	3 000,00 €
Coordination	9 150 €	Autres financements	40 456,00 €
		Valorisation	9 420,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 038,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 038,00 €</b>



## **VI - Pass Loisirs**

Afin de favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, la Ville de Coulaines a mis en place en 2015 un « Pass Loisirs » pour l'ensemble des élèves de CM2 des écoles de Coulaines.

Pour l'année 2017/2018, le Pass Loisirs a été revalorisé de 30 à 40 euros et prendra la forme de coupons de 5 euros cumulables qui pourront être utilisés pour les activités proposées par la Ville (cinéma, spectacles...) et ses partenaires (MPT, l'Herberie, JSC...).

Les enfants résidant dans le Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac sont particulièrement visés par ce Pass, en ce qu'il leur permet de bénéficier d'une aide financière pour accéder aux loisirs, mais également de découvrir l'offre d'activités de loisirs proposée sur le territoire de la commune, y compris en dehors du Quartier Prioritaire.

### **Budget prévisionnel :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
« Pass Loisirs »	19 000,00 €	Commune	4 000,00 €
		Dotation Politique de la Ville	15 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>

## **VII – Intervention musicale en milieu scolaire :**

Afin de favoriser le développement de la « musique pour tous » au sein du Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac, la Ville de Coulaines a développé une action d'intervention musicale en milieu scolaire, animée par un professeur de musique spécialisé, titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), intervenant au sein du SIVU Django Reinhardt.

En lien étroit avec les projets éducatifs de l'école Camus établi par l'équipe enseignante, ce professeur anime des ateliers de découverte musicale et propose chaque année une restitution des travaux réalisés par les élèves sous la forme d'un spectacle.

### **Budget prévisionnel :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prestation SIVU école de musique	7 500 €	Commune	2 500,00 €
		Dotation Politique de la Ville	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>

## **VIII – Accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication**

L'accès au numérique constitue un enjeu important d'intégration et d'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de cette démarche d'accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication, la Ville de Coulaines souhaite développer un projet d'acquisition et de renouvellement du parc informatique pour ses services, ainsi que pour des associations impliquées dans les actions « Politique de la Ville ».

### Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel informatique	15 000 €	Ville de Coulaines	5 000€
		Dotation Politique de la Ville	10 000€
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00€</b>

### IX. Opération « Argent de poche » (nouvelle action) :

Depuis l'an dernier, la Ville de Coulaines a développé des opérations « Argent de poche », en lien avec différents partenaires du territoire (Maisons Pour Tous, Mancelle d'Habitation, Sarthe Habitat).

Inscrits dans un dispositif proposé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ces chantiers permettent à des jeunes âgés de 14 à 17 ans, domiciliés ou scolarisés à Coulaines, de participer à des chantiers éducatifs pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnité forfaitaire fixée à 15 euros par demi-journée pour 3 heures maximum de travail, soit 75 euros par jeune par semaine.

Durant les chantiers, les jeunes participent à de petits travaux qui participent à l'amélioration de leur cadre de vie (peinture, fleurissement, entretien et aménagements divers...).

### Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Frais d'encadrement/logistique	5 000 €	Ville de Coulaines	4 250€
Argent de poche 30 jeunes	2 250 €	Dotation Politique de la Ville	3 000€
<b>TOTAL</b>	<b>7 250,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 250,00€</b>

### X. Permis Citoyen (nouvelle action)

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté (sans formation, sans ressources), dans la continuité avec le groupe Emploi-Insertion créé en 2012 par la Ville de Coulaines, la municipalité met en place un permis de conduire citoyen.

Ce dispositif est réservé aux jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans le Quartier Prioritaire Politique de la Ville Bellevue-Carnac, en recherche active d'emploi ou se trouvant dans une démarche active d'insertion professionnelle (formation, reprise d'études, accès aux emplois de secteurs en tension...) et pour lesquels l'absence de permis de conduire constitue un frein à l'insertion.

Le permis de conduire est financé par la collectivité. Les jeunes effectueront en contrepartie des heures de stages au sein des services municipaux (épicerie solidaire, services techniques...) ou dans les principales associations de la commune (JSC, L'Herberie, MPT...).

Pour cette première édition, il est proposé de financer le permis de conduire et le code pour trois jeunes du Quartier Prioritaire Bellevue-Carnac.

**Plan de financement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Permis de conduire (3)	4 500 €	Ville de Coulaines	2 000€
Code (3)	950 €	Dotation Politique de la Ville	4 000€
Frais de pilotage	550 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00€</b>

La présente délibération sera complétée par une délibération présentée au prochain CCAS qui proposera de mobiliser une part de Dotation Politique de la Ville pour accompagner le financement de certaines actions à caractère social, pour un montant de 31 486 euros.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions comme ci-dessus.

---

**2018/073 - Nomination d'une rue et d'une place « Jean-Claude BOULARD »**

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, autorise le changement du nom de la rue ainsi que de la Place de la Gironde qui s'appelleront dorénavant rue Jean-Claude BOULARD et Place Jean-Claude BOULARD :

- 25 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 2 abstentions (M. LE BARS et M. GUIBOUT).

---

**2018/074 - Subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Dans le cadre des subventions susceptibles d'être versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'organisme pour la durée du mandat.

Aussi et dans ce cadre, une subvention de 8 000€ sera sollicitée auprès de la DRAC au titre de la 7<sup>ème</sup> édition de « Livres et Compagnie » 2018/2019.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

---

### **2018/075 - AFIC – Avenant 2018**

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'AFIC concernant les interventions du personnel de l'AFIC en matière d'espaces verts et bâtiments sur la commune pour l'année 2018.

Le volume maximum d'heures d'intervention est fixé à un montant chiffré de 80 000 € selon le coût horaire pratiqué par l'AFIC.

Pour mémoire, la ville de Coulaines met gratuitement le local à disposition de l'AFIC et prend en charge les dépenses de fluides et de téléphone.

---

### **2018/076 – Convention pour la fourrière animale**

La commune a obligation d'avoir une fourrière animale ou doit contracter un service pour assurer le ramassage des animaux errants sur son espace communale.

Vous trouverez ci-joint la copie de la proposition de l'entreprise Caniroute, Beaurepaire à Saint Saturnin pour assurer le service fourrière animale pour le ramassage et la réception dans son chenil-fourrière de tout animal en état de divagation ou d'errance pour l'année 2019.

Cet accueil se fera 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La redevance est fixée à 1.68 euros ttc par habitant à raison de 7 651 habitants (données INSEE à compter du 1er janvier 2017 – date de référence statistique 01/01/2014), soit 12 853,68 euros.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents faisant référence à ce dossier.

---

### **2018/077 - SECOS - EHPAD convention de gestion locative - compte rendu financier**

Conformément à la convention de concession de l'opération citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli le compte-rendu financier annuel au 31 décembre 2017 comprenant la balance comptable.

Les principaux points à retenir sont :

- Conformément aux règles comptables, l'ensemble immobilier MAPAD de Coulaines a une valeur nette comptable (subventions déduites) arrêtée au 31/12/2017 de 4 314 277€.
- Le capital restant dû des prêts CDC au 31/12/2017 s'élève à 4 730 679€.
- Le solde de trésorerie et de compte de tiers est positif de 565 865€.
- L'engagement de la ville de Coulaines est débiteur de 106 640€.

Au 31 décembre 2017, le total de versements sur engagement effectué par la ville de Coulaines est de 256 102€.

Compte tenu de cet élément et conformément aux articles 4-6 et 4-7 de la convention, il n'y a donc pas lieu de faire appel à une participation de la ville de Coulaines au titre de son engagement.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, approuve ce compte rendu financier.

### **2018/078 - Personnel – Avancements de grade**

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il permet l'accès à des fonctions supérieures. L'avancement de grade peut intervenir après un examen professionnel selon les cas.

Vu les propositions de l'Administration, il est proposé au Conseil municipal de créer des postes permettant d'accueillir des agents dans un grade supérieur et de retirer leur poste actuel de l'effectif.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, décide adopte les avancements de grade comme suit :

SERVICE D'ORIGINE	POSTE FERMÉ	POSTE OUVERT	DATE D'EFFET
SECRETARIAT DU MAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ER CLASSE	01/10/2018
ETAT CIVIL	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	01/10/2018
D.G.S.	ATTACHÉ	ATTACHÉ PRINCIPAL	01/10/2018
MULTI-ACCUEIL	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CL	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CL	01/10/2018
MATERNELLE CAMUS	ADJOINT D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CL	01/10/2018
MATERNELLE CAMUS	AGENT SPÉCIALISÉ PPAL DE 2EME CL DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPÉCIALISÉ PPAL DE 1ERE CL DES ECOLES MATERNELLES	01/10/2018

MATERNELLE BRAQUE	AGENT SPÉCIALISÉ PPAL DE 2EME CL DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPÉCIALISÉ PPAL DE 1ERE CL DES ECOLES MATERNELLES	01/10/2018
SERVICES TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01/10/2018
SERVICES TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01/10/2018
SERVICES TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01/10/2018
SERVICES TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	01/10/2018
MAIRIE	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01/10/2018

-----

**2018/079 - Personnel – Personnel – transformation d’un poste d’attaché territorial**

Dans le cadre d’une réorganisation des services, la Ville de Coulaines a lancé une procédure de recrutement d’un attaché territorial pour exercer les fonctions de Directeur général Adjoint chargé des services à la population.

Ce cadre sera chargé d’encadrer l’ensemble des services à la population de la ville : accueil, état civil, enfance-jeunesse, petite enfance (multi-accueil, Relais Assistants Maternels) et culture. Il sera également en charge de piloter les dossiers relatifs aux politiques contractuelles (Contrat de Ville, CAF, etc...).

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

COLLECTIVITE	POSTE FERMÉ	POSTE OUVERT	DATE D’EFFET
VILLE DE COULAINES	ATTACHE TERRITORIAL	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	01/11/2018

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d’emplois attachés territoriaux aux grades d’attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d’emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984).

En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans (maximum), le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, adopte les dispositions comme ci-dessus.

---

**2018/080 - Modification du tableau des effectifs – résorption de la précarité**

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Dans le cadre du plan de résorption de la précarité, le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, décide d'entériner la modification du tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps complet au sein du service Hygiène et entretien des locaux

	POSTE FERME	POSTE OUVERT	DATE D'EFFET
Poste vacant suite départ en retraite	ADJOINT TECHNIQUE TNC 8h15	ADJOINT TECHNIQUE TC	01/12/2018
Poste vacant suite départ en retraite	ADJOINT TECHNIQUE TNC 26h15		

---

**2018/081 - Décision modificative n°4**

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulaines, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 4 / 2018							
OP	Fonction	Service	Article	Objet		Crédits nouveaux	TOTAL
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>TOTAL</b>	<b>22 492,65</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>						<b>14 000,00</b>
	023	9	618804	Participation LMTV		750,00	750,00
	023	9	6236	Catalogues et imprimés		505,00	505,00
	023	9	6261	Frais d'affranchissement		1 285,00	1 285,00
	024	236	628202	Frais de gardiennage, médiation		250,00	250,00
	024	236	613504	Location de matériels divers		150,00	150,00
	024	236	6257	Réceptions - Alimentation		450,00	450,00
	024	236	611	Prestations de services		250,00	250,00
	024	236	623206	Réceptions petit matériel		360,00	360,00
	020	13	6227	Frais d'avocat dans le cadre de contentieux		10 000,00	10 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>						<b>8 492,65</b>
	020	13	6541	Admission en non valeur		4 544,91	4 544,91
	020	13	6542	Effacement de créance		3 947,74	3 947,74
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>						<b>18 492,65</b>
	020	13	73212	Dotations de solidarité communautaire		18 492,65	18 492,65
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions</b>						<b>4 000,00</b>
	020	13	74718	Subvention 2018 - Consultation citoyenne sur l'avenir de l'Europe		4 000,00	4 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>						<b>0,00</b>
	<b>01</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>Résultat de fonctionnement cumulé reporté</b>			
							0,00
						<b>Crédits nouveaux</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement</b>							
<b>21</b>	<b>Immob. Corporelles</b>						<b>59 729,94</b>
	22	020	13	2135	Aménagement de la salle serveur MAIRIE	6 000,00	6 000,00
	22	020	13	2183	Matériel informatique	-36 000,00	-36 000,00
	22	020	13	2051	Concessions et droits - logiciels	30 000,00	30 000,00
	604	212	101	2135	Fourniture et pose alarme anti-intrusion Victor Hugo	4 090,68	4 090,68
	551	212	103	2188	Remplacement du jeu et du sol souple Cour école Braque	27 000,00	27 000,00
	536	411	216	2188	Remplacement du panneau de basket en plexiglass Gymnase Marius Guillotin	2 886,00	2 886,00
	587	33	208	2158	Fournitures et pose batteries alarme Salle Henri Salvador	650,40	650,40
	568	020	13	2135	Solde marché Guichet Unique - Menuiseries ANTOINE	1 102,86	1 102,86
	548	823	608	2128	Rénovation du Mail des Etoiles	24 000,00	24 000,00
<b>23</b>	<b>Immob. en cours</b>						<b>-59 729,94</b>
	21	020	14	2313	Travaux PAED	-62 229,94	-62 229,94
	548	823	608	2312	Reprise des allées Parc Madonna	2 500,00	2 500,00
	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations</b>						<b>0,00</b>
				<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
				<b>1068</b>	<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>		<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions</b>						<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>28</b>	<b>Amortissement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
							0,00



### 2018/082 - Subventions aux associations

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulainnes, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes aux associations :

<b>ORGANISMES</b>	<b>a voter au prochain Conseil municipal</b>
JSC	32 347,00
HERBERIE	24 398,00
FNACA	240,00
MAISONS POUR TOUS	32 000,00
FCPE Ecole BRAQUE	692,00
SOS FEMMES ACCUEIL 72	100,00
FCPE 72 - Collège Jean Cocteau	200,00
CLPE FCPE Ecole CAMUS	600,00
MAISON DE LA LECTURE	1 500,00
LES CONCILIEURS DE JUSTICE	150,00
ASST DEFENSE QUARTIERS INONDABLES	200,00
VIE LIBRE	100,00
COMITE DE JUMELAGE - Grassi /Comité	5 500,00
CLUB DES RETRAITES	500,00
GS BRAQUE - Jeux éducatifs maternelle	450,00
GS BRAQUE - Education et citoyenneté	300,00
POINT SOLEIL	100,00
CRECHE PARENTALE CABRIOLE	32 210,00
Ecoliers sportifs CAMUS - Activités culturelles Primaire	533,00
Ecoliers sportifs CAMUS - Activités culturelles Maternel	457,00
<b>Subventions complémentaires</b>	
<b>MAISONS POUR TOUS -</b>	
<b>prestations : Actions de quartiers, TAPS, Actions partenaires, CLAS, Accès aux droits)</b>	
Période (Octobre 2017 à décembre 2017)	26 000,00
Période (Janvier à Mars 2018)	23 550,00
Période (Avril à Juin 2018)	24 570,00
	<b>74 120,00</b>
<b>Opération « Argent de poche »</b>	<b>735,00</b>
<b>Jeunesses sportives de Coulainnes - TAPS</b>	
Période (14/05/2018 au 05/07/2018)	<b>2 910,00</b>

---

### 2018/083 – Admissions en non-valeur

- Sur proposition de Monsieur le Maire ;
- Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Coulainnes, à l'unanimité, autorise les admissions en non-valeur et effacement de créances suivants :

Admission en non-valeur						
6541	Liste 2721090215	232,69				
6541	Liste 2965340815	4312,22				
6541		<b>4544,91</b>				
Effacement de créances						
Ordonnance du Tribunal d'Instance en matière de traitement du surendettement des particuliers						
6542		494,34				
6542		423,12				
6542		315,86				
6542		362,2				
6542		290,4				
6542		1955,06				
6542		106,76				
		<b>3947,74</b>				

-----  
**2018/084 – Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT :**

Le Conseil municipal, prend acte des décisions suivantes en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et L 2122-23 du CGCT :

- Décision n°2018/005 relative à la déclaration sans suite de 2 lots dans le cadre des travaux de réhabilitation de trois bâtiments pour les motifs suivants :
  - Pour le lot 3 « isolation intérieure », le calendrier de réalisation proposé par les 2 entreprises candidates n'était pas réalisable en raison de la nécessité de disposer des bâtiments pour la saison sportive et compétitive 2018/2019 ;
  - Pour le lot 5 « Chauffage – restructuration de la chaufferie », les offres de prix remises par les 2 entreprises candidates sont inacceptables car au-dessus de l'enveloppe budgétaire.
  
- Décision n°2018/006 relative à l'attribution de marchés publics dans le cadre d'une mise en concurrence en procédure adaptée pour la réhabilitation de trois bâtiments (Gymnase du Cosec, Gymnase Braque et Tennis des Trois Vallées) de la ville de Coulaines. Suite à une consultation en procédure adaptée, le Maire de Coulaines décide de signer les marchés publics comme suit :
  - Lot 1 – Menuiseries extérieures aluminium – marché public n° 16/2018 :
    - DABIN : 1, rue du Pont, BP53, 72302 SABLE cedex pour un montant total de 12 731,00€ HT.
  - Lot 2 – Bardage – marché public n°17/2018 :
    - SMAC : 51, avenue Pierre Piffault, 72100 LE MANS pour un montant total de 8 793,92€ HT (offre de base de 6 479,12€ HT +

option proposée pour réalisation d'une longrine en pied de bardage afin d'assurer l'étanchéité à l'eau du futur ouvrage à 2 314,80€ HT).

- Lot 4 – Eclairage – marché public n°18/2018 :
  - ANFRAY GIORIA : 157, route de Beaugé, 72021 LE MANS cedex 2 pour un montant de 157 470,06€ HT (incluant l'additif n°01 « éclairage locaux annexes COSEC »).

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.